

Nom du produit:
Code produit :

MICA, colorant en poudre, Orange Burst
FM250

Données générales d'identification	
Paramètre	Valeur
Couleur du produit	Orange
Pays d'origine	Espagne
Qualité	Qualité Cosmétique
Méthode de transformation	Broyage, Traitement de surface, Séchage
Conditions de stockage	Protéger de la lumière, Conserver dans un environnement sec et propre, Conserver le récipient bien fermé

Paramètres de formulation	
Paramètre	Valeur
Sans	substances parfumantes allergènes, alcool, EDTA, oxyde d'éthylène (EO), formaldéhyde et donneurs de formaldéhyde, phtalates, conservateurs, parabènes, PEG, silicones, sulfates, ingrédients issus d'OGM
Phase de formulation	Ajout en fin de procédé, Phase huileuse
Fonction dans la formulation	Colorant
Compatibilité	Sans restrictions
Zone d'application	Ongles, Pieds, Cuir chevelu, Mains, Corps, Visage, Cheveux
Température de traitement recommandée (°C)	Aucune restriction
Plage de dosage recommandée (%)	1 - 30
Plage de pH recommandée de la formulation	Aucune restriction
Application	Cosmétiques décoratifs, Bombes de bain et sels, Savons, Soin du visage, Soin des ongles, Soin des lèvres, Bougies, Soin du corps, Fournitures artistiques et de loisirs, Soin des cheveux
Solubilité	Dispersible dans l'huile, Dispersible dans l'eau, Insoluble dans l'huile, Insoluble dans l'eau
Type d'application	Leave-on, Rinse-off

Nom du produit: MICA, colorant en poudre, Orange Burst

Code produit : FM250

Paramètres de formulation	
Paramètre	Valeur
Convient pour	Tous types de peau, Tous types de cheveux
Durabilité et certifications	
Paramètre	Valeur
Biodégradabilité	Non applicable
Teneur en ingrédients biologiques (%)	0
Teneur en carbone renouvelable (RCC) (%)	0
Réglementation et sécurité	
Paramètre	Valeur
Allergènes	Le produit ne contient pas d'allergènes alimentaires., Le produit ne contient aucun des allergènes parfumants énumérés à l'annexe III du règlement (CE) n° 1223/2009 dans sa version en vigueur, y compris le règlement (UE) 2023/1545 de la Commission., Le produit ne contient pas d'allergènes cutanés connus.
ESB/EST	Le produit ne contient pas de matières d'origine animale et, en raison de l'absence de matières dérivées d'animaux et du procédé de fabrication, toute contamination ou contamination croisée par l'ESB/EST peut être exclue.
CITES	Le produit n'est pas dérivé d'espèces menacées inscrites aux annexes de la CITES et ne nécessite donc pas de certification CITES.
Classification CMR du produit	Le produit n'est pas classé comme cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR) conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Oxyde d'éthylène	L'oxyde d'éthylène n'est pas utilisé dans le processus de fabrication de ce produit.
OGM	Le produit n'a pas été fabriqué à l'aide d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en tant que matières premières ni d'auxiliaires technologiques dérivés d'OGM et ne contient pas de résidus provenant de sources OGM conformément aux règlements (CE) n° 1829/2003 et 1830/2003.
Classification CLP	Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au

Nom du produit:
Code produit :

MICA, colorant en poudre, Orange Burst
FM250

Réglementation et sécurité	
Paramètre	Valeur
	règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et, par conséquent, une fiche de données de sécurité (FDS) n'est pas requise au titre de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
Nanomatériaux	Conformément au règlement (CE) n° 1223/2009, aucun nanomatériau n'est utilisé, ajouté ou généré lors de la fabrication de ce produit.
Teneur en substances CMR	Le produit ne contient aucun ingrédient classé comme cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR).
Teneur en COV	La présence de composés organiques volatils (COV) dans le produit n'est pas attendue.
Traitement par rayonnements ionisants	Le produit n'a été traité par rayonnements ionisants à aucun stade avant, pendant ou après le processus de fabrication.
Parabènes	Le produit est exempt de parabènes.
Proposition 65	Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste California Proposition 65.
Statut REACH	Le produit est conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
Solvants résiduels	Aucun solvant résiduel n'est utilisé ni censé subsister à l'issue du processus de fabrication de ce produit.
SVHC	Le produit n'est pas répertorié comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) et ne contient aucune matière répertoriée comme SVHC conformément à l'article 59 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
Métaux lourds	La présence de métaux lourds pertinents dans le produit au-dessus des limites applicables n'est pas attendue.
Essais sur les animaux	Le produit n'a pas été testé sur les animaux à des fins cosmétiques par l'entreprise ni pour son compte.

Informations complémentaires	
Paramètre	Valeur
Composition	40-60% Mica, 35-55% Titanium Dioxide, <1% Iron Oxide Red

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi et selon l'état actuel de nos connaissances. Elles sont fournies sans garantie et ne constituent pas une garantie de l'aptitude du produit à un

Nom du produit:

MICA, colorant en poudre, Orange Burst

Code produit :

FM250

usage spécifique.

Le client demeure seul responsable de la vérification de l'aptitude, de la sécurité et de la conformité du produit pour l'usage prévu et l'application finale. Le cas échéant, des essais appropriés doivent être réalisés avant utilisation.

Toutes les informations sont considérées comme exactes à la date d'émission ; toutefois, les données relatives au produit peuvent être modifiées. Il est donc recommandé aux clients de tenir leur documentation technique à jour.

Le présent document ne peut être reproduit, divulgué ou distribué, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Handymade s.r.o.

Le document est signé au moyen d'une signature électronique qualifiée, qui a le même effet juridique qu'une signature manuscrite.